



Contact n°53 - Septembre 2019

Bulletin Municipal

Commune de

# St Manvieu-Norrey

[www.saintmanvieu-norrey.fr](http://www.saintmanvieu-norrey.fr)

« Les feuilles  
qu'on foule  
un train  
qui roule  
la vie  
s'écoule »

Extrait de :  
Guillaume Apollinaire (1880 - 1918)  
Automne malade



# Infos pratiques

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tél : 02 31 80 01 99

Fax : 02 31 38 29 08

Saint Manvieu : Lundi / Vendredi 15h -18h

Mardi 9h -12h

Jeudi 15h -19h

Norrey : Mercredi 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois 14h -16h  
(Salle Espace Rencontre) Tél : 06 82 77 15 60

@ : mairie.stmanvieu@orange.fr

Site Internet : www.saintmanvieuorrey.fr

## A LA RENCONTRE DES ÉLUS

Patrice COLBERT - Maire

Mairie de Saint Manvieu Lundi, Mardi, Jeudi  
et Vendredi sur rendez-vous.

Jacques LE GOUPIL - 1<sup>er</sup> adjoint

Mairie de Saint Manvieu sur rendez-vous.

Manuel de SOUSA - 2<sup>ème</sup> adjoint

Mairie de Saint Manvieu sur rendez-vous.

Patricia FIANT - 3<sup>ème</sup> adjoint

Mairie de Saint Manvieu sur rendez-vous.

## Correspondants de presse :

Ouest-France : Sandrine BRIENS 09 54 55 75 18

La renaissance du Bessin :

Alain LAMELOISE 06 07 08 48 63

Le Bessin Libre et la Manche Libre :

Annie VALLART annie.vallart@gmail.com

06 76 44 99 36

## Sommaire

ACTUALITÉS MUNICIPALES ..... P 2-9

ACTIVITÉ SCOLAIRE ..... P 10-11

VIE ASSOCIATIVE ..... P 12-15

AGENDA ..... P 16

Député Fabrice LE VIGOREUX

07 88 98 00 01

Conseillers Départementaux

M. LAURENT Philippe

06 37 80 38 00

Mme MARTINEZ Véronique

06 29 55 27 35

Pompiers

18 et 02 31 85 42 03

Gendarmerie

17 et 02 31 08 35 63

Urgences Médicales

15

Eau / Assainissement Dépannage SAUR

02 14 37 40 09

Enedis

09 72 67 50 14

GRDF

0800 47 33 33

PERCEPTION Orne / Odon à Caen

02 31 38 34 82

Bureau de poste Bretteville l'Orueilleuse

02 31 36 40 60

Permanence Sociale Rue Nouvelle

02 31 80 67 28

Ecole Maternelle - Directeur Paul LEPRINCE

02 31 80 18 41

Ecole Élémentaire - Directrice Mme LEREVEREND

02 31 80 17 98

Restaurant scolaire

02 31 80 66 20

RAM (Relais d'Assistants Maternelles)

02 31 24 87 06

Presbytère Père Michel LESCROART

02 31 80 71 63

Salle de la Londe

02 31 80 57 73

Salle Espace Rencontre (Pour location)

06 82 77 15 60

Date de passage de la balayeuse en 2019 :

8 octobre, 17 décembre.

Enlèvement des **ORDURES MÉNAGÈRES** : chaque vendredi à partir de 6h.

Merci de ne pas laisser traîner vos containers.



**Les noms sur les boîtes aux lettres doivent être présents et bien lisibles pour une bonne qualité de service.**

## NAISSANCES



Louy PHILIPPE 02 février

Augustin REGIS 27 février

Louna PRIGENT 10 mars

Louka BONNIN 15 mars

Perle HEURTAUX 1<sup>er</sup> avril

Nélio VAUTIER 18 juillet

Ellia ANDALOUS 20 juillet

OUARTASSI ARROUËT

## MARIAGES



Sylvie HOUDAN 18 mai

Thierry BEL

Agnès HEUZÉ 15 juin

Philippe BELLÉE

Virginie BOULLANGER 22 juin

Benjamin DURAT

## DÉCÈS

Marcelle BOUCARD 10 février

veuve ROGER

Jérôme LEFEBVRE 21 juin



## Programme Local de l'Habitat :

Des évolutions nécessitent d'adapter la politique de l'habitat sur le territoire de Caen la Mer. Son périmètre s'est élargi à 47 communes, le cadre réglementaire et législatif a évolué.

Ces évolutions imposent aux élus de s'inscrire dans l'approche d'une politique de l'habitat plus globale et plus transversale. Les élus souhaitent

affirmer le rôle de la politique du logement pour renouer avec une croissance démographique, afin de conforter le rôle métropolitain de Caen la Mer et fidéliser les ménages sur le territoire. La politique communautaire de l'habitat vise ainsi à :

- Éviter une suroffre au risque de voir une concurrence s'opérer entre les logements neufs et les logements anciens.
- Minimiser l'impact environnemental du logement,
- Respecter ou rétablir les grands équilibres spatiaux et sociaux du territoire
- Produire des logements qui répondent aux aspirations, aux besoins et aux capacités financières des habitants.

Sur notre commune la densité résidentielle minimale moyenne pour toute opération supérieure à 5.000m<sup>2</sup> est de 20 logements à l'hectare. Saint-Manvieu-Norrey est classée en commune périurbaine proche et se voit attribuer une possibilité de constructions de 66 logements pour la période 2015 - 2021 soit 11 logements par an.

Après étude par les membres de la commission communale de l'urbanisme, le projet de Plan Local de l'Habitat de Caen La Mer a reçu un avis favorable (15 pour et une abstention) lors du dernier conseil municipal réuni le 22 juillet 2019.

## Espaces verts, la gestion différenciée entre en action au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

La communauté urbaine est engagée dans la gestion différenciée de ses espaces verts pour préserver la nature, protéger la ressource en eau et pour que votre environnement ne soit plus pollué par les pesticides liés à l'entretien de ces espaces. La suppression des pesticides améliore la qualité de l'eau du robinet que vous buvez et de l'air que vous respirez. La gestion différenciée se caractérise par la mise en œuvre de pratiques de gestion différentes :

### l'espacement des fréquences de tonte,

- fauche annuelle en fin d'été, sur certains sites, au lieu de plusieurs tontes dans l'année,
- paillage des pieds d'arbres, pieds de haies et massifs avec des copeaux de bois
- désherbage alternatif : thermique, mécanique, manuel ou pas de désherbage du tout
- taille douce des arbres et arbustes
- l'enherbement spontané des espaces minéraux non fréquentés.

Ne soyez donc pas surpris de voir des herbes hautes à certains endroits, ce n'est pas un oubli !

## Espaces sans tabac / mise en application dès la rentrée

En France, chaque année, le nombre de décès liés au tabac est estimé à 73 000 dont 44 000 par cancer. Le tabagisme devient le principal facteur de risque pour de nombreuses maladies non transmissibles.

Lancé par la ligue contre le cancer, le label «Espace sans Tabac» a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

La Ligue encourage et accompagne la création d'espaces extérieurs sans tabac en décernant un label aux communes qui s'engagent dans cette voie, combat indispensable pour la santé de leurs concitoyens.

Les espaces sans Tabac contribuent à encourager l'arrêt du tabac, à dénormaliser le tabagisme, à éviter le tabagisme passif, mais aussi à préserver l'environnement des mégots de cigarettes.

En liaison avec la ligue contre le cancer, la commission jeunesse étudie la mise en place de plusieurs espaces sans tabac sur la commune, en privilégiant la sortie de nos écoles.

## Scolaire - Un nom pour nos écoles :

Toujours à l'initiative de la commission jeunesse nos deux groupes scolaires se sont vus attribuer un nom « Les petits loups pour l'école maternelle » et « Le petit prince » pour l'élémentaire.

## Rentrée 2019-2020 :

Concernant la maternelle, nous sommes très attentifs sur les effectifs et nous avons alerté la direction académique dès le mois de juin. La décision d'une éventuelle ouverture d'une classe supplémentaire était en suspens. Afin d'être prêt pour cette éventualité, nous avons réfléchi avec le SEEJ pendant l'été à la meilleure façon d'accueillir cette nouvelle classe. Le jour de la rentrée, le nombre d'élèves étant atteint, nous avons eu confirmation de l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe.

L'heure de la rentrée a sonné pour les petits comme pour les grands, mais aussi pour nos associations et le comité des fêtes qui œuvrent pour que notre commune demeure animée tout au long de l'année et je les félicite.

Comme je vous l'avais indiqué en 2014, je ne briguerai pas de nouveau mandat en 2020. Après 36 années passées au service de la commune, c'est le cœur serré que je vous quitterai en mars 2020. Je souhaite à présent retrouver plus de liberté pour ma vie de famille, avec mon épouse que je remercie pour son soutien, mes enfants et mes petits-enfants. Je pense qu'il faut savoir laisser sa place et c'est avec beaucoup de fierté et d'honneur que je transmettrai les clés de la mairie à de nouvelles énergies.

**Votre Maire Patrice COLBERT**

**Dans la séance du 4 avril 2019, les élus ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le budget primitif ( prévisionnel ) 2019, moins 2 abstentions.**

## CA 2018

Il s'établit comme suit, excédentaire en fonctionnement comme en investissement :

|          | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Recettes | 1 304 394,40 € | 230 032,52 €   |
| Dépenses | 854 586,91 €   | 170 898,41 €   |

## BP 2019

Il s'élève à 1 370 000 € en fonctionnement et à 455 000 € en investissement.

A l'instar de l'année précédente, ce projet de budget s'inscrit dans une nécessité de consolidation de notre capacité d'autofinancement.

Les dotations de l'Etat ( 214 306 € ) enregistrent à nouveau une baisse ( - 10 000 € ) après celle importante de 2018.

Les taux de la fiscalité locale demeurent inchangés en 2019 et cela depuis 10 ans. Néanmoins, du fait de la revalorisation des bases d'impositions décidée par l'Etat, le produit fiscal augmentera de 10 000 € pour un montant attendu de 494 000 €.

Concernant l'endettement, l'échéance annuelle des emprunts souscrits atteint 81 700 € (capital + intérêts), en baisse de 8 000 €. L'endettement par habitant continue de se réduire pour atteindre 232 € cette année, très en dessous des moyennes départementales et nationales.

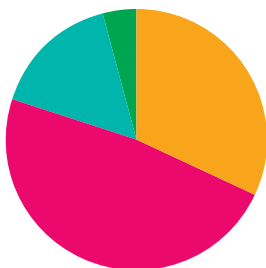
En conclusion, ce budget permet, encore cette année avec la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'assimiler les investissements lourds des années précédentes et prépare un environnement favorable pour de nouveaux investissements futurs.

Pour terminer, après 25 ans de mandat dont 12 comme Maire-Adjoint en charge des finances et du budget, j'ai décidé de ne pas me représenter lors des prochaines élections municipales. Je garderai en souvenir l'honneur d'avoir servi les Manoreyses et les Manoreys, l'enrichissement humain procuré par cette fonction, et la confiance de tous.

Jacques LE GOUPIL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge des finances et du budget.

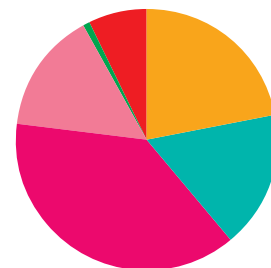
### Recettes de fonctionnement

|                  |      |
|------------------|------|
| Excédent reporté | 32 % |
| Impôts et taxes  | 48 % |
| Dotations        | 16 % |
| Divers           | 4 %  |



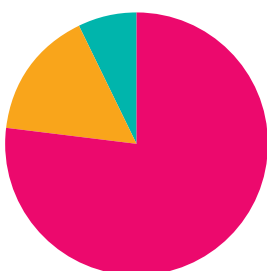
### Dépenses de fonctionnement

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Virement à l'investissement | 22 % |
| Charges de personnel        | 17 % |
| Charges de gestion courante | 38 % |
| Charges à caractère général | 15 % |
| Charges financières         | 1 %  |
| Divers                      | 7 %  |



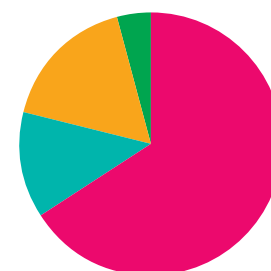
### Recettes d'investissement

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Virement du fonctionnement | 66 % |
| Subventions                | 0 %  |
| Excédent invest. reporté   | 13 % |
| Dotations                  | 17 % |
| Divers                     | 4 %  |



### Dépenses d'investissement

|                        |      |
|------------------------|------|
| Achats et travaux      | 77 % |
| Remboursement emprunts | 16 % |
| Divers                 | 7 %  |





### CCAS - Remise des livres

Une nouvelle fois quelques membres du CCAS ont eu le plaisir de se rendre à la rencontre des classes de GS et de CM2 pour récompenser les élèves de leurs efforts.

Malgré l'imminence des vacances et la chaleur, enseignants et élèves nous ont accueillis avec le sourire et dans le calme.

En classe de GS les 16 élèves ont reçu deux livres :

«**Drôle de fête**» et «**La tour Eiffel fait du ski**».

En classe de CM2 les 17 élèves ont reçu chacun un livre :

«**Les cousins Karlson**».

Belles lectures en perspective pour l'été!



## COMMISSION TRAVAUX



Rue du Colonel Baker : les travaux ont commencé pour une durée de 5 mois. Celle-ci est barrée (interdite à la circulation) jusqu'à mi-novembre.

### Secteur Marcelet



Lotissement Hameau du Roy



Rénovation chemin du Roy



Aire de lavage (à côté de Lidl)  
ouverture prévue en octobre



### Rappel :

Les haies ne doivent pas empiéter sur la voie publique et doivent être taillées à l'aplomb de la clôture. L'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sera chargé du contrôle.



Non conforme



Conforme



## ENTRETIEN DES TROTTOIRS INTERDICTION D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES PAR LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Le personnel dédié à la voirie et aux espaces verts est transféré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Depuis cette même date, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires sur l'espace public, d'où une modification notable et importante de l'entretien de nos espaces verts et de nos voiries.

C'est un changement radical du traitement de notre environnement.



Pour un maintien de la qualité de vie et de propreté à Saint Manvieu-Norrey, l'entretien des voies publiques est l'affaire de tous, dans une démarche ZERO produit phytosanitaire. C'est la loi à appliquer désormais, par les collectivités territoriales.

Nous vous incitons, dans un but notamment de démocratie participative, à collaborer à cette modification d'entretien et donc à participer à ce petit geste qui fait que l'entretien ne se limite pas à notre simple espace privatif mais doit aller jusqu'à « son propre trottoir », devant son domicile, caniveau, etc... en bon état sur toute la largeur au droit de sa parcelle et en limite de propriété.

Nous comptons sur votre sens civique, votre compréhension et vous remercions à l'avance.

**L'entretien des voies publiques est l'affaire de tous désormais**, dans une démarche ZERO produit phytosanitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nos agents techniques ne sont en aucun cas responsables de ces changements, merci de les respecter.

Le Maire – Patrice COLBERT



Saint Manvieu-Norrey est une commune où il fait bon vivre, aussi afin de conserver notre havre de paix, et compte tenu des plaintes reçues en mairie ces derniers temps, il nous est apparu souhaitable de rappeler quelques règles élémentaires de vie en communauté.

## Le bruit



L'arrêté préfectoral du 16 janvier 1997 indique dans son article 5 que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, (...) **ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00** (...). L'arrêté municipal du 19 septembre 2008 **interdit aussi totalement ces nuisances les dimanches et jours fériés.**

## Les animaux domestiques (cf articles 6 et 8 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 1997)



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (dressage, collier anti-aboiement...).

Toute personne qui, dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, est susceptible d'être punie de l'amende prévue à l'article R.48-2 (devenu articles R1334-31 et R.1337.7) du code de la santé publique. Par conséquent, **la divagation de vos animaux, leurs souillures et les aboiements doivent être proscrits sur le domaine communal. Des sacs à déjections canines sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.**

## Les ordures ménagères



Elles sont collectées le **vendredi matin à partir de 6h**. Vos déchets correctement conditionnés ne doivent être déposés qu'à partir de **19h** le jeudi soir ; **inutile donc de sortir vos containers dès le jeudi matin**. Veuillez également à retirer les bacs après la collecte et à ne pas les laisser trainer inutilement sur la voie publique.

## L'entretien des haies, des arbres fruitiers et des pas de porte



Dégager la neige ou la glace, balayer son trottoir. Le nettoyage des rues est assuré par les services municipaux, mais conformément au règlement municipal, il est demandé à chaque Manorey d'apporter son concours au maintien de la propreté devant son habitation. A défaut, en cas d'accident, vous pouvez être tenus pour responsables.

**Tailler les haies et les arbres qui dépassent sur la rue**, ramasser les fruits tombés sur le domaine communal. Vous devez obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies ou en mitoyenneté à 2m de hauteur maximum.

## Les feux des particuliers



**Article 96 bis** du Règlement Sanitaire Départemental : toute émission dans l'atmosphère de composés gazeux, fumées ou poussières susceptibles de présenter un risque pour la santé publique ou d'incommoder la population est **interdite**.

Le non-respect d'une de ces obligations peut entraîner une verbalisation par les services concernés.

Enfin, pour notre sécurité, n'oublions pas non plus le respect du code de la route.  
**Vivre en bonne harmonie avec ses voisins et dans sa commune, c'est l'affaire de tous.**



## Pierres en lumières

Samedi 18 mai, pour la deuxième fois, dans le cadre de cette manifestation, la commission culture et patrimoine a organisé une mise en lumière multicolore, intérieure exceptionnelle de notre édifice classé : « la cathédrale Notre Dame des labours » (XIII<sup>ème</sup> siècle) située sur le secteur de Norrey. Ce dispositif coloré permet de mettre en valeur cette belle architecture intérieure. De plus, la chorale « DE SI DE LA », accompagnée d'un organiste, nous a proposé un concert caritatif au profit de l'association « le sourire d'Enzo ». Le thème retenu était lié aux commémorations : guerre, paix et liberté. La participation était libre. Ce fut un bon moment partagé, plein d'émotion.



## Premier salon du livre d'occasion

Samedi 9 mars, à la salle Espace Rencontre sur le secteur de Norrey, la commission culture et patrimoine a organisé son premier salon du livre d'occasion. Une douzaine de bouquinistes professionnels a répondu présent dont une relieuse. Ils offraient un très large choix de livres dans tous les domaines, pour tous les goûts et tous les âges à des prix très abordables.

Quelques animations étaient proposées avec, notamment, un clin d'œil au printemps des poètes et, surtout, un crêpier proposait des crêpes aux gourmandes et aux gourmands !

Un espace enfant leur était réservé avec des livres et des moments de lectures d'histoires.

L'objectif était d'offrir aux habitants de la commune une animation de qualité et à tous petits prix : de quoi se régaler de plusieurs façons en somme !



## Visite guidée

L'office de tourisme de Caen organisera une visite guidée de la chapelle seigneuriale, secteur de Saint-Manvieu, et de l'église Notre Dame des Labours, secteur de Norrey, le jeudi 7 novembre de 14h à 17h.

**Pour s'inscrire :**  
**office de tourisme**  
**12 place St Pierre 14000 CAEN**  
**tél : 02 31 27 14 14**



Après un travail très constructif des jeunes de la Commission Jeunesse sur le printemps des poètes 2018 (événement culturel national) cette commission avait souhaité que les deux écoles de Saint-Manvieu-Norrey portent un nom. Des propositions avaient été faites par les instituteurs, le Conseil municipal, la Commission Jeunesse, l'APE et les représentants des parents. Lors de la Fête des écoles 2018, les Manoreys avaient pu aussi se

prononcer et ainsi, depuis, l'école maternelle se nomme « **Les Petits Loups** » et l'élémentaire « **Le Petit Prince** ».

Le 25 juin dernier, les deux plaques officialisant le choix des Manoreys ont été dévoilées et inaugurées en présence d'élus et membres de la commission. Les dessins des plaques ont été réalisés en fonction de la charte définie par celle-ci avec l'utilisation de couleurs vives.



### Espace sans tabac

La municipalité a décidé de faire de certains lieux publics dans notre commune des espaces sans tabac. Contactée en amont par la ligue contre le cancer, la démarche fut engagée par la commission jeunesse avant l'été. Elle s'est engagée à définir des lieux où les risques potentiels pour les jeunes sont importants mais a pris en compte le côté environnemental également. Des endroits publics ont été repérés, une délibération en conseil municipal fut actée et une convention avec la ligue a été signée. Ainsi, le 6 septembre, en présence de la ligue contre le cancer, d'élus, de manoreys et manoreyses, le premier lieu a été inauguré devant l'école Le Petit Prince. En tout, une dizaine de lieux ont été répertoriés et seront interdits au tabac, Mr le maire ayant pris un arrêté dans ce sens. Des panneaux fournis gracieusement par la ligue contre le cancer signalant l'interdiction vont être posés afin de délimiter les espaces concernés.



### Normandie Images recherchent des sites privés pour des tournages cinématographiques ou TV.

Afin d'augmenter l'attrait du territoire en terme de tournage cinématographique ou TV, la mission Attractivité de Caen la Mer a proposé de conventionner avec Normandie Images en lançant une campagne de repérage et recherche, entres autres, des sites privés remarquables pouvant intéresser des sociétés de production (Châteaux, belles demeures, etc). À noter que les lieux accueillant de l'activité (sites industriels, exploitations agricoles, équipements sportifs, sites religieux ...) sont très recherchés par les productions. Si vous êtes concernés et intéressés par cette annonce, et pour plus de renseignements, **merci de contacter Jacques LE GOUPIL, Adjoint au Maire, en Mairie de Saint-Manvieu-Norrey, avant le 31 octobre 2019, au 02 31 80 01 99.**

## Les commémorations du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement

Le 7 juin à Bretteville-L'Orgueilleuse et le 27 juin à Cheux, les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de Saint-Manvieu-Norrey ont participé aux commémorations avec des classes de Bretteville-L'Orgueilleuse et Cheux.

Il y avait aussi des vétérans. Nous avons chanté les hymnes canadien, anglais et français. Des enfants ont lu un texte, une poésie et ont déposé des gerbes.

À la fin, nous avons gardé un tee-shirt et une médaille sur les commémorations. Le dessin a été fait par Lisa.

Edouard, Iris, Léa et Camille



## Le conservatoire

La classe de CE2-CM1 est allée 3 fois au cours de l'année au conservatoire de Caen.

La première fois nous avons écouté la 3<sup>ème</sup> symphonie de Ludwig Van Beethoven. La deuxième fois, nous avons écouté un ensemble baroque. La troisième fois, nous avons écouté des musiques traditionnelles roumaines.

Entre les sorties au conservatoire, une dame du conservatoire « Sophie Gloria » venait à l'école nous expliquer les musiques. Nous sommes aussi allés regarder des danses faites par des enfants en classe aménagée au conservatoire.

Zia, Ethan, Baptiste et Gabin



## Drama

La classe de CE2-CM1 a appris une pièce de théâtre en anglais qui s'appelle « Goldilocks and the three bears », des chants anglais et une danse anglaise.

Le jeudi 16 mai à L'IMEC (Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine) à Saint-Germain-La-Blanche-Herbe, nous étions avec des classes de Rots, de la Maladrerie, de Paul Gernez et de la Pigacière pour montrer notre travail. Marie LUCE (une conseillère pédagogique) nous a aidés à monter ce projet.

Cyprien, Manon, Louise et Aimy

## Hip hop

Après les vacances de la Toussaint les classes de CP-CE1 et les CE2-CM1 ont fait 10 séances de hip-hop dans la salle de la Londe à Saint-Manvieu-Norrey avec Anis METAL. Il nous a appris des chorégraphies. À la fin, nous avons montré notre travail aux autres classes.

Sacha, Lukas, Eric et Lisa



## Lire et faire lire

L'équipe de l'association « lire et faire lire », organisation nationale en faveur de la lecture, reprendra ses activités à l'école élémentaire début novembre jusqu'aux vacances de printemps. Il s'agit de venir lire des histoires auprès d'un petit groupe d'élèves (4 à 5)

de CP ou de CE1 pendant environ 30 minutes de 13h à 13h30 pour développer le goût de la lecture.

**Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à venir en mairie pour nous en faire part et nous rencontrer.**

## Le Mont-Saint-Michel

Le lundi 20 mai, les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 sont allées au Mont-Saint-Michel. Le matin, nous avons fait une chasse au trésor dans le village. Le midi, nous avons pique-niqué en bord de mer. L'après-midi, nous nous sommes promenés dans la baie, nous sommes allés dans les sables mouvants. Le guide, Pierre-Gilles, nous a expliqué comment sortir des sables mouvants. Il tenait toujours un bâton en bois.

Louka, Hipolyte, Lucas, Paul et Nathan



## Le rugby

Tous les jeudis depuis le 21 mars au stade de Saint-Manvieu-Norrey avec Robin BAES, les classes de CE2-CM1 et CE1-CE2 ont fait 8 séances de rugby. Nous avons appris à faire les plaquages, les passes en arrière et nous avons fait des matchs.

Louane, Jeanne, Henri et Andrew



## À la recherche des mots perdus

Le lundi 3 juin, les collégiens et la classe de CM1-CM2 ont participé à un spectacle de chants et de théâtre à Caen. Monsieur HIRAUX (professeur d'éducation musicale au collège Jean-Moulin) venait un vendredi sur deux dans la classe pour que nous répétions les chants. La pièce de théâtre s'est inspirée du livre : « SUIVEZ-MOI-JEUNE-HOMME » écrit par l'auteur Yaël HASSAN. Les élèves de CM1-CM2 ont trouvé cela à la fois amusant et stressant. Le spectacle a duré deux heures, il y avait des collégiens qui traduisaient les chants en langue des signes pour les familles malentendantes.

La classe de CM1-CM2





## AMSL

Pour la saison 2018/2019 l'association Manoreyse sports et loisirs comptait 382 adhérents pour l'ensemble des activités proposées (Cuisine – Badminton – Zumba – Gym douce et tonic – Qi Gong – Danse moderne et orientale enfants/ados/adultes - Rollers - Initiation danse de salon – Danse en ligne) Le repas dansant du 2 février a remporté un vif succès avec 225 personnes présentes et une animation par le DJ Jean-Jacques FRANÇOISE très appréciée.

Le gala de danse de l'activité « Danse moderne et orientale » avait lieu cette année « au studio » à Bretteville-l'Orgueilleuse le 23 juin 2019 et a ravi plus de 200 personnes.

Les membres du bureau de l'AMSL vous attendent sportivement pour la prochaine saison.



## COMITÉ DE JUMELAGE

### Un week-end de l'Ascension à Unterpleichfeld

C'est sous un soleil radieux et coiffés de chapeaux de paille aux couleurs de nos deux pays que nous sommes arrivés en Allemagne le 30 mai. En fin d'après-midi, les maires de nos communes (Aloïs FISCHER pour Unterpleichfeld, Patrice COLBERT pour Saint-Manvieu-Norrey, Michel LAFONT pour Thue et Mue et Emmanuel MAURICE pour Grainville-sur-Odon) ont planté un arbre pour fêter les 25 ans de la signature de la charte et la paix entre les peuples. Puis, nous avons visité le nouveau bâtiment communal qui fait office de caserne de pompiers, de centre culturel, d'école de musique et qui jouxte le nouveau Kindergarten (jardin d'enfant). Nous avons assisté à un concert donné par deux ensembles, constitués par des habitants des communes d'Unterpleichfeld. Le vendredi, nos amis allemands

nous ont fait découvrir Nuremberg et son musée de l'industrie. Le samedi matin, notre programme prévoyait la visite d'une ferme piscicole spécialisée dans la sauvegarde des espèces menacées du Main (fleuve qui passe à Würzburg). Mme PICHARD, ainsi que son fils Etienne, et Alexandre BERNARD, habitants de Saint-Manvieu-Norrey, qui nous avaient accompagnés à Verdun, avaient accepté l'invitation du comité de jumelage. Ils ont visiblement bien apprécié l'accueil réservé dans les familles allemandes et le programme, qui mêle sorties culturelles et découverte de la vie quotidienne de nos hôtes.

#### DATES À RETENIR :

- > 12 octobre 2019 : soirée théâtre à Norrey (salle espace rencontre) avec les Gais Lurons
- > 14 mars 2020 : soirée bavaroise à Cheux

Contact : [arnopotier1@gmail.com](mailto:arnopotier1@gmail.com)



## Comité des fêtes

Le 19 octobre, l'humoriste Yohann LAVÉANT se produira à l'Espace Rencontre de Norrey. Il joue son spectacle actuellement toutes les semaines à Paris au Théâtre Le Bout ou au Théâtre du Marais. Nous sommes ravis de pouvoir, pour la deuxième fois cette année, accueillir un humoriste professionnel !

**Le 19 octobre 2019 à 21h, Espace Rencontre, Rue de l'oratoire : 8 €**

La fête de la musique du 21 juin dernier a été un beau succès, grâce à vous, Manoreys, qui avez constitué un public nombreux et chaleureux. Le beau temps était de la partie, et les groupes ont fortement apprécié l'accueil qui leur a été fait (en photo, Les Forbans de Lions interprétant des chants de marins et Juliette JEMM qui a investi la petite scène).



**Le Comité a malheureusement dû annuler le repas dansant prévu le 29 juin dernier, au vu du peu de participants. Nous adressons nos excuses à toutes les personnes inscrites qui ont subi cette annulation et regrettons le désagrément occasionné.**



## ANCIENS COMBATTANTS

Pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, les commémorations ont eu lieu le 27 juin au cimetière militaire de Cheux Saint-Manvieu-Norrey en présence de M. LE VIGOUREUX Député du Calvados, des élus locaux, de la gendarmerie, des anciens combattants et de la population.

**Une grande participation des enfants des écoles de Cheux et de Saint-Manvieu-Norrey.**

**Un joueur de cornemuse précédait les 27 portes drapeaux présents.**

**La cérémonie de la libération de la commune a eu lieu le 29 juin 2019.**

Merci à tous de votre présence





## La recette d'une fête de l'enfance réussie

### Ingrédients :

- Des enfants de la petite section au CM2 souriants et motivés
- Des chorégraphies et des chants
- Des grillades et des frites
- Des jeux amusants
- Une ambiance joyeuse
- Des rires d'enfants
- Une grosse pincée de soleil éclatant



### Préparation :

Étape 1 : Prenez des enfants de la petite section au CM2 souriants et motivés, ajoutez-y les chorégraphies et les chants, mélangez jusqu'à obtenir un spectacle extraordinaire.

Étape 2 : Dans un grand saladier, ajoutez la grosse pincée de soleil éclatant puis les grillades accompagnées de leurs frites. Laissez reposer le temps que tout le monde se restaure.

Étape 3 : Ensuite, ouvrez les jeux amusants de la kermesse comme la pêche à la ligne, la course hippique, le splashpong, le chamboule-tout ou encore les courses en duo; soupoudrez le tout d'une ambiance joyeuse accompagnée de rires d'enfants. À déguster sans modération en famille, entre amis, pour le plus grand bonheur des grands et des petits.

**On vous attend tous l'année prochaine pour préparer à nouveau cette succulente recette !**

# AGENDA

## OCTOBRE

|    |                                          |       |                          |
|----|------------------------------------------|-------|--------------------------|
| 6  | Assemblée générale / Union bouliste      | 10h00 | Salle La londe           |
| 10 | Soutien informatique / Amicale des aînés | 14h00 | Salle La londe           |
| 12 | Théâtre comité de jumelage               | 20h00 | Salle espace rencontre   |
| 16 | Concours de belote / Amicale des aînés   | 14h00 | Salle des fêtes de Cheux |
| 19 | Soirée humour / Comité des fêtes         | 20h30 | Salle espace rencontre   |
| 24 | Soirée jeux / Amicale des aînés          | 20h45 | Salle Lefrançois Cheux   |

## NOVEMBRE

|     |                                                                |         |                          |
|-----|----------------------------------------------------------------|---------|--------------------------|
| 2-3 | Salon de la création artisanale / Comité des fêtes de Manoreys | 10h-18h | Salle La londe           |
| 11  | Cérémonie de l'Armistice                                       | 10h00   |                          |
| 13  | Concours de tarot / Amicale des aînés                          | 13h30   | Salle des fêtes de Cheux |
| 22  | Soirée jeux / Amicale des aînés                                | 20h00   | Salle Lefrançois Cheux   |
| 24  | Repas des aînés / CCAS                                         | 12h00   |                          |

## DÉCEMBRE

|     |                                          |       |                          |
|-----|------------------------------------------|-------|--------------------------|
| 6-7 | Téléthon                                 |       | voir programme           |
| 11  | Repas trimestriel / Amicale des aînés    | 12h00 | Salle des fêtes de Cheux |
| 12  | Soutien informatique / Amicale des aînés | 14h00 | Salle de la Londe        |
| 13  | Marché de Noël / APE                     | 17h30 | Salle La londe           |
| 13  | Soirée jeux / Amicale des aînés          | 20h00 | Salle Lefrançois Cheux   |
| 15  | Spectacle de Noël / Commission jeunesse  | 15h00 | Salle espace rencontre   |

## JANVIER 2020

|    |                |       |                |
|----|----------------|-------|----------------|
| 11 | Voeux du Maire | 17h30 | Salle La londe |
|----|----------------|-------|----------------|



### DIRECTRICE de la publication Patricia Fiant

Le comité de rédaction vous informe que la prochaine parution aura lieu en janvier 2020. Les infos de la commune sont mises à jour régulièrement et disponibles sur le site de la commune : [www.saintmanvieunorrey.fr](http://www.saintmanvieunorrey.fr).

### Membres du comité de rédaction

**Patrice COLBERT**  
**Jacques LE GOUPIL**  
**Françoise DELAHAYE**  
**Marie LANDRON**  
**Cécile BRIARD**